

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'ANTICOSTI, TENUE À LA SALLE DE CONFÉRENCE DE L'HÔTEL DE VILLE DE PORT-MENIER, LE MARDI 2 FÉVRIER 2016 À 19 H.

|                 |                          |                                     |
|-----------------|--------------------------|-------------------------------------|
| Sont présents : | M. Stefan Tremblay       | Conseiller no. 1 et maire suppléant |
|                 | Mme Annie Gosselin       | Conseillère no. 2                   |
|                 | M. John Pineault         | Conseiller no. 3                    |
|                 | M. Jean-François Auclair | Conseiller no. 4                    |
|                 | Mme Véronique Rodgers    | Secrétaire-trésorière               |

**Point 1. Ouverture de la séance**

Constat du quorum et ouverture de la séance

À 19 h, le maire suppléant souhaite la bienvenue et le quorum est constaté conformément à l'article 147 du Code municipal. Le maire suppléant ouvre la séance.

**Point 2. Résolution # 16-02-014**

Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. le maire suppléant fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Annie Gosselin, appuyé par M. John Pineault et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté avec un ajout au varia.

**Point 3. Résolution # 16-02-015**

Lecture et adoption du procès-verbal du 12 janvier 2016

La secrétaire-trésorière résume les principaux points du procès-verbal.

Il est proposé par M. Jean-François Auclair, appuyé par Mme Annie Gosselin et résolu à l'unanimité d'approuver du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2016.

**Point 4.**

Lecture du résumé de la correspondance

— Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Nous demande de fournir d'ici le 15 février l'échéancier prévu des travaux de décontamination au centre communautaire.

**Point 5.**

Rapport de la trésorière

La trésorière résume le rapport budgétaire au 31 janvier 2016.

Il est proposé par Mme Annie Gosselin, appuyé par M. John Pineault et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport de la trésorière pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2016.

**Point 6. Résolution # 16-02-016**

Approbation des comptes à payer

Il est proposé par M. Jean-François Auclair, appuyé par Mme Annie Gosselin et résolu à l'unanimité d'approuver le bordereau des comptes à payer 16-01 au montant de 39 825.62 \$.

**Point 7. Résolution # 15-02-017**

Approbation de la liste des comptes payés

Il est proposé par Mme Annie Gosselin, appuyé par M. Jean-François Auclair et résolu à l'unanimité d'approuver globalement le bordereau des comptes payés 16-01.1 totalisant une somme de 108 174.98 \$. Ce bordereau couvre la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2016.

**Point 8.**Énumération des factures de plus de 500 \$

Il est proposé par M. Jean-François Auclair, appuyé par Mme Annie Gosselin et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des factures de plus de 500 \$ suivantes :

- A. Hébert & Fils inc. 37 307.11 \$  
Contrat de déneigement (1 de 3)
- Centre de réparation mécanique de l'île 1 667.14 \$  
Pompe à injection reconditionnée – Ford F-350
- Distribution J.R.V. inc. 4 919.41 \$  
Système de secourisme – Espace clos
- Foss National 619.83 \$  
Carburant – Décembre 2015
- GHD Consultants Ltée 10 922.63 \$  
Évaluation de technologies de réhabilitation – Centre communautaire
- L'Accommodeur Malouin inc. 1 106.50 \$  
Lumières extérieures au sodium, bois, fournitures et autres
- Les Forages L.B.M. Inc. 47 599.65 \$  
Travaux de nettoyage des puits
- Relais Nordik inc. 1 153.32 \$  
Transport de la surfaceuse Zamboni usagée/révisée au propane
- Tanguay 2 241.98 \$  
Réfrigérateur, laveuse et sècheuse – Logement municipal
- Wesco Distribution Canada 4 286.27 \$  
Aérotherme pour le dégrilleur

**Point 9.**Rapport des conseillers

Mme Gosselin recueille des informations pour les affiches de «Bienvenue» que la Municipalité désire acquérir.

M. Pineault s'est renseigné auprès de notre Centre de santé afin de connaître les raisons pour lesquelles un résident de Port-Menier assume des frais de 40 \$ pour une chambre à la Maison Richelieu alors que pour un résident de la Basse-Côte-Nord, c'est gratuit. Pour la réfection du préau, il a trouvé les coordonnées d'un technologue à Havre-Saint-Pierre.

M. Auclair mentionne que la directrice générale a débuté le processus pour le cours de secourisme en milieu de travail qui aura lieu ce printemps. Il se demande quel organisme gère le cours de manutention des matières dangereuses. Cette formation est aussi à renouveler ce printemps.

M. Tremblay demande à M. Auclair si les employés d'Hydro-Québec peuvent réparer les nouveaux lampadaires qui ne fonctionnent pas. Il lui demande aussi où en sont ses démarches pour l'acquisition d'un compresseur et d'appareils respiratoires supplémentaire pour le service incendie.

**Point 10. Résolution # 16-02-018**Renouvellement de notre assurance dépollution et responsabilité environnementale de réservoirs d'entreposage - Encon

ATTENDU l'événement survenu le 17 mars 2014 au centre communautaire et des travaux totalisant pour l'instant 177 389.31 \$;

ATTENDU QUE la prime et le montant de la franchise ont doublé en 2015 et que la prime de 2016 a encore doublé;

ATTENDU QUE la Municipalité demande à son assureur, Encon, d'évaluer sérieusement les dommages causés par les travaux d'urgence du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annie Gosselin, appuyé par M. Jean-François Auclair et résolu à l'unanimité de renouveler notre assurance dépollution et responsabilité environnementale de réservoirs d'entreposage (huile à chauffage) auprès d'Encon au coût de 11 560 \$ plus les taxes applicables.

**Point 11. Résolution # 16-02-019**

Rachat du lot 5 062 116 – Terrain non bâti

ATTENDU l'obligation de l'acquéreur d'installer en permanence sur le terrain une maison mobile un an suivant la date de signature de l'acte de vente;

ATTENDU QU'aucune maison mobile n'a été implantée sur le dit terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-François Auclair, appuyé par M. John Pineault et résolu à l'unanimité de racheter à Gestion forestière Solifor Anticosti SEC le lot 5 062 116 (ancien numéro 203), village de Port-Menier, au cadastre officiel de l'île d'Anticosti, pour la somme de 7 652.31 \$ en plus des taxes exigibles. Les frais notariés, tel que stipulé au contrat, seront assumés par Gestion forestière Solifor Anticosti SEC.

Que M. Stefan Tremblay, conseiller et maire suppléant, et Mme Véronique Rodgers, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient et sont autorisés par les présentes à signer pour et au nom de la Municipalité ledit acte de rachat et tout autre document pertinent à la réalisation de la présente résolution.

Que M. Tremblay et Mme Rodgers sont également autorisés à déléguer leurs pouvoirs aux mêmes fins à la secrétaire à l'étude du notaire mandaté.

**Point 12. Résolution # 16-02-020**

Application de la clause contractuelle «Pénalité et clause de rachat»

ATTENDU QUE la Municipalité prévoit dans ses actes de vente une clause dans laquelle l'acquéreur doit se construire ou s'établir dans un délai prescrit sinon le rachat par la Municipalité se fait avec pénalité;

ATTENDU QUE certains propriétaires récupèrent notre correspondance recommandée et négligent de donner suite;

ATTENDU QUE la Municipalité veut faire respecter cette condition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. John Pineault, appuyé par Mme Annie Gosselin et résolu à l'unanimité de mandater Tremblay Bois Mignault pour mettre en demeure les propriétaires ne respectant pas la clause de rachat et s'ils ne répondent toujours pas, de déposer une requête à la Cour supérieure pour imposer le transfert de propriété.

*19 h 34 M. Jean-François Auclair s'absente de la salle de conférence.*

**Point 13. Résolution # 16-02-021**

Appel d'offres 01-16 – Tracteur Ford 3600

ATTENDU l'appel d'offres 01-16 publié le 21 janvier 2016 donnant jusqu'au vendredi 29 janvier à midi pour répondre;

ATTENDU QUE nous avons reçu quatre (4) offres dans le délai prescrit;

ATTENDU QUE le conseil municipal a décidé de retenir l'offre la plus élevée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annie Gosselin, appuyé par M. John Pineault et résolu à l'unanimité de procéder à la vente du tracteur de ferme Ford 3600 à M. Jean-François Auclair pour la somme de 1 200 \$.

*19 h 36 M. Jean-François Auclair revient dans la salle de conférence.*

**Point 14. Résolution # 16-02-022**

Demande pour ramener le service de réservation de la Sépaq Anticosti à Port-Menier

ATTENDU QUE le service de réservation de la Sépaq Anticosti pour la chasse, la pêche et la villégiature a été déménagé de Port-Menier vers les bureaux administratifs de Québec il y a plusieurs années;

ATTENDU QUE la Sépaq Anticosti a de plus en plus de difficulté à vendre ses produits de chasse, de pêche et de villégiature;

ATTENDU QUE la Sépaq Anticosti est un intervenant économique majeur et se dit partenaire en région;

ATTENDU QUE le village de Port-Menier possède un service Internet haute vitesse permettant une liaison réseau avec le siège social;

ATTENDU QUE le fait d'avoir des vendeurs locaux à Port-Menier permettrait de mieux informer la clientèle sur les produits offerts à Anticosti;

ATTENDU QUE le conseil municipal de l'île d'Anticosti a pour mandat de favoriser l'emploi dans son milieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. John Pineault, appuyé par M. Jean-François Auclair et résolu à l'unanimité de demander au conseil d'administration de la Société d'établissement de plein air du Québec de ramener rapidement le service de réservation pour la chasse, la pêche et la villégiature au bureau de Port-Menier.

**Point 15. Résolution # 16-02-023**

Avis de motion – Règlement R 124-01-16 concernant le traitement des élus municipaux

Avis de motion est donné par le conseiller M. Jean-François Auclair à l'effet que sera adopté lors d'une séance ultérieure, un règlement portant le numéro R 124-01-16 concernant le traitement des élus municipaux.

**Point 16. Résolution # 16-02-024**

Adoption du projet de règlement R 124-01-16 concernant le traitement des élus municipaux

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne l'objet et la portée de ce projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-François Auclair, appuyé par M. John Pineault et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement R 124-01-16 concernant le traitement des élus municipaux.

**Point 17. Résolution # 16-02-025**

Demande pour conserver les services actuels de la Caisse populaire Desjardins Mingan-Anticosti – Centre de services de Port-Menier

ATTENDU QUE le Mouvement Desjardins est fort de son histoire, de ses valeurs coopératives et de son capital humain;

ATTENDU QUE le Mouvement Desjardins a été fondé afin d'aider les plus démunis ainsi que de participer au développement des communautés locales;

ATTENDU QUE la Caisse populaire Desjardins de Mingan-Anticosti est en très bonne santé financière;

ATTENDU QUE notre communauté a besoin de bons emplois et surtout de services qui incitent les gens à demeurer ou s'établir dans notre milieu;

ATTENDU QUE la sécurité du personnel doit demeurer une priorité;

ATTENDU QUE le maintien d'un seul poste fragilise la sécurité de l'employée;

ATTENDU QU'il sera difficile pour la majorité des membres d'accéder aux services;

ATTENDU QUE les Caisses populaire incitent leur clientèle à utiliser les services électroniques et que plusieurs membres doutent de la sécurité du processus et ne souhaitent pas s'inscrire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. John Pineault, appuyé par Mme Annie Gosselin et résolu à l'unanimité de recommander le maintien des deux emplois permanents à la Caisse populaire Desjardins de Mingan-Anticosti, point de service de Port-Menier et de demander à la direction d'expliquer le fondement de cette décision à ses membres.

**Point 18. Résolution # 16-02-026**

Dépôt du bilan de la qualité de l'eau potable 2015

Il est proposé par M. John Pineault, appuyé par Mme Annie Gosselin et résolu à l'unanimité de déposer notre bilan de la qualité de l'eau potable 2015 et de le rendre

disponible pour consultation à notre bureau, au Centre Louis-Olivier Gamache et sur notre site Internet.

**Point 19. Résolution # 16-02-027**

Colloque annuel de la Fédération des Centres d'Action bénévole du Québec 2016

ATTENDU QUE le colloque annuel de la Fédération des Centres d'Action bénévole du Québec 2016 accueille en moyenne 150 participants issus des seize régions du Québec et se tiendra, cette année, à Tadoussac;

ATTENDU QUE les municipalités versant une contribution pour l'événement auront de la visibilité et pourront ainsi se faire connaître puisque les organisateurs profiteront de l'occasion pour promouvoir notre région touristique et les produits du terroir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-François Auclair, appuyé par Mme Annie Gosselin et résolu à l'unanimité de contribuer, selon l'échelle établie, en versant la somme de 30 \$ pour le colloque annuel 2016 de la Fédération des Centres d'Action bénévole du Québec.

**Point 20. Résolution # 16-02-028**

Demande d'appui – Comité Aviseur du Territoire des Résidents d'Anticosti – Demande d'inventaire aérien du cerf

ATTENDU la demande du Comité Aviseur du Territoire des Résidents d'Anticosti par leur résolution no. 04-16 pour un inventaire aérien du cerf;

ATTENDU QUE le cerf de Virginie est le moteur de l'économie anticostienne;

ATTENDU QUE le dernier dénombrement de cerfs a été effectué en 2006;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-François Auclair, appuyé par Mme Annie Gosselin et résolu à l'unanimité de recommander auprès du gouvernement du Québec un inventaire aérien des cerfs de Virginie sur l'île d'Anticosti dès cette année.

**Point 21. Résolution # 16-02-029**

Réparation de la laveuse à haute pression – Pompes Côte-Nord

ATTENDU QUE la Municipalité a fait l'acquisition d'une laveuse à haute pression d'une valeur de 1 200 \$ pour le dégrilleur en octobre 2015 et que celle-ci ne fonctionne plus;

ATTENDU QUE l'évaluation de Pompes Côte-Nord pour la réparation s'élève à 625 \$ plus le transport et les taxes applicables alors qu'une pompe neuve en coûterait 1 100 \$ plus le transport et les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. John Pineault, appuyé par Mme Annie Gosselin et résolu à l'unanimité d'effectuer la réparation de la laveuse à haute pression chez Pompes Côte-Nord pour la somme de 625 \$ plus le transport et les taxes applicables et de demander aux employés d'être beaucoup plus vigilants.

**Point 22.**

Période de questions

Conformément à l'article 150 du Code municipal, le conseil met à la disposition des citoyens présents une période de questions.

Trois personnes sont présentes.

Aucune question ni commentaire ne sont adressés au conseil municipal.

**Point 23. Résolution # 16-02-030**

Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. John Pineault, appuyé par Mme Annie Gosselin et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée à 20 h.

*Le maire suppléant reconnaît, en signant le présent procès-verbal, avoir signé toutes les résolutions s'y retrouvant.*

Stefan Tremblay  
Maire suppléant

Véronique Rodgers  
Secrétaire-trésorière